

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du vingt cinq septembre deux mille six

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents : Melle Irène BENARD, M.M. Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Gilbert PLA, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusés : Mme Yvette BARBANSON, M. Didier CODORNIUO.

N°B-49/2006

OBJET : ZONE ARTISANALE D'ARMISSAN - ACQUISITIONS FONCIERES

Monsieur le Rapporteur expose :

L'intérêt communautaire voté le 26 juin 2006 prévoit la réalisation d'une zone artisanale sur la commune d'Armissan.

Afin de lancer cette opération qui doit être opérationnelle dans le courant de l'année 2007, il convient de procéder aux acquisitions foncières.

Celles-ci concernent :

- Melle ROMAIN Lucienne pour les parcelles C 1206 et 1208 d'une superficie globale de 16.978 m²
- M. LOPEZ Hervé pour les parcelles C 551-552 et 1214 d'une superficie globale de 22.578 m²
- M. BARINCOU Edouard pour la parcelle C 1204 d'une superficie de 1.326 m²
- M. FUERTES Christian pour les parcelles C 550 et 874 d'une superficie globale de 25.730 m².

Les 3 premiers propriétaires ont donné leur accord pour céder leurs biens au prix de 5 € le m² correspondant à l'estimation des Domaines.

Les discussions sont en cours avec M. FUERTES.

Ceci étant exposé, je vous propose :

- de procéder aux acquisitions des parcelles précitées au prix de 5 € le m², sachant que la dépense correspondante a été prévue au budget supplémentaire 2006,
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise à signer tous les documents et notamment les actes d'acquisitions, relatifs à cette affaire.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme.

Le Président,

le :
et de sa publication

le :

Michel MOYNIER.

